

# ACR 2020 : Sensibiliser les services supports aux différents handicaps et pathologies associées

## Fiche technique

### Secteurs

Tous secteurs

### Public

Personnels des services supports : services généraux, administratifs...

### Durée

2 jours

### Organisme de formation

☞ INFOR SANTE

### Date limite d'inscription

31/08/2020

## Lieux & dates

### ☞ Groupe 1

Dép. 06/83

Les 17 & 18 sep. 2020

### ☞ Groupe 2

Dép. 13/84

Les 7 & 8 sep. 2020

### ☞ Groupe 3

Dép. 04-05

Les 8 & 9 oct. 2020

## Interlocuteur Opco Santé

Ana-Maria CESUR

[anamaria.cesur@opco-sante.fr](mailto:anamaria.cesur@opco-sante.fr)

04 91 14 05 49

## Interlocuteur OF

TESSIER Eric

[eric.tessier@infor-sante.fr](mailto:eric.tessier@infor-sante.fr)

02 38 84 67 67

## Contexte

De manière générale, le terme handicap désigne l'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Il se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

On estime à 5 millions le nombre de personnes handicapées en France, entre 80 et 120 millions en Europe, et à 1 milliard dans le monde !

Des chiffres considérables qui ne cessent de croître, car si certains handicaps se manifestent dès la naissance ou l'enfance, beaucoup sont liés au vieillissement de la population.

Pourtant c'est seulement à partir de 1980, que le terme Handicap est associé aux individus dans l'incapacité d'assurer un rôle et une vie sociale normale du fait de déficience(s). L'OMS y a ensuite rajouté l'aspect social que cela implique, afin de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux. Car ce qui crée la situation de handicap au final, c'est bien un environnement inadapté et non plus la déficience elle-même. C'est pourquoi aujourd'hui nous parlons de « personne en situation de handicap ».

Cette dimension sociale et environnementale du handicap sera confirmée et officialisée en 2005 avec la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Ainsi une bonne connaissance des spécificités de la population accueillie par les ESMS constitue un préalable nécessaire à un accompagnement de qualité qui ne se limite pas qu'aux personnels soignants et/ou éducatifs...

Aussi les personnels des services généraux, administratifs et les personnels recrutés sans formation spécifiques dans ces structures sont quotidiennement au contact des personnes accompagnées et doivent aussi bénéficier d'apports de connaissances.

Afin que chacun puisse apporter sa contribution à l'accompagnement des personnes accueillies, il convient de donner une première approche aux professionnels non sensibilisés au handicap.

## Objectifs

Cette action a comme objectif général de sensibiliser les professionnels des services supports aux différents handicaps et pathologies associées.

Cette action doit permettre à chaque participant de :

- ☞ Connaître les principes fondamentaux des lois sur l'action sociale et médico-sociale.
- ☞ Intégrer les principes d'organisations d'un établissement médico-social pour pouvoir se situer et comprendre son rôle dans cette organisation.
- ☞ Se familiariser avec les différents types de handicap.

- ⇒ Mieux discerner dans le comportement et l'attitude de la personne, ce qui relève de son handicap ou de sa personnalité.
- ⇒ Faciliter la relation aux personnes handicapées.

### Prérequis

Aucun prérequis n'est demandé

### Contenu

#### Première journée

##### Présentation des participants, de la formation et repérage des attentes

- ⇒ Présentation de chacun
- ⇒ Elaboration collective des règles de fonctionnement internes au groupe
- ⇒ Repérage des attentes spécifiques de chacun

##### Définir le handicap et son environnement pour mieux le comprendre

- ⇒ S'interroger sur le handicap et la situation de handicap : existe-t-il une différence ?
- ⇒ La perception plus ou moins divergente sur le handicap en France
- ⇒ Définitions de la notion de handicap
- ⇒ Le handicap mental (ou déficience intellectuelle)
- ⇒ Le handicap auditif
- ⇒ Le handicap visuel
- ⇒ Le handicap moteur
- ⇒ L'autisme et troubles envahissants du développement
- ⇒ Le handicap psychique
- ⇒ Les autres formes de handicap : handicap invisible, situations dérangeantes

- ⇒ Les idées reçues sur le handicap

##### ⇒ Clarification sémantique

- ⇒ Le normal/le pathologique.
- ⇒ La maladie/le handicap.
- ⇒ Notion d'autonomie et de dépendance.

##### Institutions et cadre réglementaire

- ⇒ Définition d'un ESMS : rôle de service public, fonctionnement
- ⇒ Définition du cadre législatif et réglementaire
- ⇒ Approche des différents types d'établissements et de leurs fonctionnements

##### Cadre juridique et principes fondamentaux des lois :

- ⇒ Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- ⇒ Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social

#### Deuxième journée

##### L'accueil des personnes handicapées (attitudes naturelles et savoir être face à la personne handicapée)

- ⇒ Les fondamentaux de la communication verbale et non verbale liés à la fonction d'accueil
- ⇒ Le non verbal : attitudes naturelles, gestuelle, regard, sourire...

- ➡ Le verbal : utiliser le vocabulaire usuel de l'accueil
- ➡ Accéder à une posture naturelle d'accueil (écoute, juste niveau d'empathie, etc.), quel que soit le handicap de la personne accueillie
- ➡ Libérer sa parole
- ➡ Etre vigilant sur le respect de la personne
- ➡ Etre conscient de son rôle dans la relation avec la personne handicapée
- ➡ Savoir-faire et savoir-être à privilégier
- ➡ ➡ Etablir la relation sans infantiliser.
- ➡ Le non-jugement.

**Acquérir les techniques de base d'un entretien et communication avec ces personnes :**

- ➡ Les types d'entretien (accueil, soutien, aide, investigation...) dont accueil téléphonique
- ➡ Les techniques et outils de base + techniques et outils spécifiques aux situations difficiles

**Bilan et évaluation de la formation**

- ➡ Evaluation de satisfaction individuelle de la formation et des axes pour la pratique
- ➡ Bilan collectif de la formation